

Démarche : Appel à projet CASDAR – Génétique animale pour les OS campagne 2026

Organisme : Pole génétique et expérimentation

Identité du demandeur

Email

Etablissement
SIRET

Dénomination

Forme juridique

Formulaire

FranceAgriMer met en œuvre un programme qui vise à soutenir la montée en compétence des organismes de sélection dans un contexte d'élargissement de leurs missions après l'entrée en application du règlement zootechnique de l'Union européenne (RZUE), à accompagner les démarches collectives en faveur d'une gestion durable des races ainsi que la prise en compte des thèmes prioritaires du PNDAR 2022 – 2027 dans les programmes de sélection.

Cet accompagnement prend la forme d'un appel à proposition de programme pluriannuel en faveur de la gestion durable des ressources zoo génétiques sur la période 2022–2027.
Pour la période 2022-2027, des programmes annuels sont déposés chaque année pour la mise en œuvre de tranches annuelles des programmes pluriannuels.

Cette téléprocédure permet de réaliser le dépôt de demande d'aide pour l'année 2026.

CELC - Nom du porteur

Nom court ou Acronyme désignant le porteur du projet.
MAXIMUM : 50 caractères

CEML - Contact administratif

Adresse mail de la personne qui peut être contactée sur les sujets administratifs.

Personne à contacter

NPCP - Nom, Prénom

EMCP - E-mail

Appel à projet CASDAR – Génétique animale pour les OS campagne 2026

FNCP - Fonction

TLCP - Téléphone

Programme génétique OS pour l'année 2026

Sélectionner la (ou les) Filière concerné(es).

Cochez la mention applicable, plusieurs valeurs possibles

☐ Bovine

☐ Ovine

☐ Caprine

Sélectionner la (ou les) types de races concerné(es).

Cochez la mention applicable, plusieurs valeurs possibles

☐ Conventionnelles

☐ Locales

☐ Menacées

Sélectionner la (ou les) types de races bovines conventionnelles concerné(es).

Cochez la mention applicable, plusieurs valeurs possibles

☐ Angus

☐ Blanc Bleu

☐ BLONDE D'AQUITAINE

☐ Brahman

☐ Brune

☐ Charolais

☐ Charolaise

☐ Hereford

☐ Hérens

☐ INRA95

☐ Jersiaise

☐ Limousine

☐ Montbéliarde

☐ Pie Rouge

☐ Prim'Holstein

☐ Prim'Holstein

☐ Race Normande

☐ REDYBLACK

Appel à projet CASDAR – Génétique animale pour les OS campagne 2026

☐ Simmental Française

☐ Autre

Sélectionner la (ou les) types de races bovines locales concerné(es).

Cochez la mention applicable, plusieurs valeurs possibles

☐ Abondance

☐ Aubrac

☐ Gasconne des Pyrénées

☐ PARTHENAISE

☐ RACE TARENDAISE

☐ Rouge des Prés

☐ SALERS

☐ Autre

Sélectionner la (ou les) types de races bovines menacées concerné(es).

Cochez la mention applicable, plusieurs valeurs possibles

☐ BAZADAISE

☐ Béarnaise (bovine)

☐ Bleue du Nord

☐ Bordelaise (bovine)

☐ Bretonne Pie Noir

☐ Marine-Landaise (bovine)

☐ Rouge Flamande

☐ Villard de Lans

☐ Vosgienne

☐ Autre

Sélectionner la (ou les) types de races ovines conventionnelles concerné(es).

Cochez la mention applicable, plusieurs valeurs possibles

☐ Clun Forest

☐ Dorset Down

☐ Finnoise

☐ Hampshire

☐ Ile de France

☐ ROMANE (ovine)

☐ Romanov

☐ Rouge de l'Ouest

☐

Appel à projet CASDAR – Génétique animale pour les OS campagne 2026

- ☐ Suffolk
- ☐ Texel
- ☐ Autre

Sélectionner la (ou les) types de races ovines locales concerné(es).

Cochez la mention applicable, plusieurs valeurs possibles

- ☐ Mourérours
- ☐ Auroise (ovine)
- ☐ Basco-Béarnaise
- ☐ Berrichon du Cher
- ☐ Bizet
- ☐ Blanche du Massif Central
- ☐ Causses du Lot
- ☐ Charmoise
- ☐ Grivette
- ☐ Lacaune Lait
- ☐ Lacaune Viande
- ☐ Limousine
- ☐ Manech Tête Noire
- ☐ Manech Tête Rousse
- ☐ Mérinos d'Arles
- ☐ Mérinos Est à laine
- ☐ Mouton vendéen
- ☐ Noire du Velay
- ☐ Préalpes du Sud
- ☐ race ovine corse
- ☐ Rava
- ☐ Tarasconnaise (ovine)
- ☐ Thônes et Marthod
- ☐ Autre

Sélectionner la (ou les) types de races ovines menacées concerné(es).

Cochez la mention applicable, plusieurs valeurs possibles

- ☐ Avranchin (ovine)
- ☐ Barègeoise (ovine)
- ☐ MOUTON CHAROLLAIS
- ☐

Appel à projet CASDAR – Génétique animale pour les OS campagne 2026

- ☐ Bleue du Maine (ovine)
- ☐ Castillonnaise (ovine)
- ☐ Causse narde des Garrigues
- ☐ Cotentin (ovine)
- ☐ Landaise (ovine)
- ☐ Lourdaise (ovine)
- ☐ Mérinos de Rambouillet
- ☐ Montagne Noire (ovine)
- ☐ Mouton Boulonnais
- ☐ Raïole
- ☐ Rouge du Roussillon
- ☐ Roussin de la Hague(ovine)
- ☐ Sasi Ardi (ovine)
- ☐ Solognote
- ☐ Southdown
- ☐ Autre

Sélectionner la (ou les) types de races caprines conventionnelles concerné(es).

Cochez la mention applicable, plusieurs valeurs possibles

- ☐ boer
- ☐ alpine
- ☐ angora
- ☐ rove
- ☐ saanen
- ☐ Autre

Sélectionner la (ou les) types de races caprines locales concerné(es).

Cochez la mention applicable, plusieurs valeurs possibles

- ☐ corse
- ☐ autre

Sélectionner la (ou les) types de races caprines menacées concerné(es).

Cochez la mention applicable, plusieurs valeurs possibles

- ☐ créole
- ☐ des fossés
- ☐ des savoie
- ☐ lorraine
- ☐

Appel à projet CASDAR – Génétique animale pour les OS campagne 2026

- ☐ peï
- ☐ poitevine
- ☐ provençale
- ☐ pyrénéenne
- ☐ Autre

Combien de coréalisateurs participe à votre programme génétique ?

Pour mener à bien son programme, le chef de file peut s'adjoindre la contribution d'une ou plusieurs entités juridiques de même nature ou d'autres partenaires (ci-après "coréalisateurs") dont les compétences sont strictement nécessaires à la réalisation des activités prévues.

Un coréalisateur est directement impliqué dans le programme en étant bénéficiaire direct des fonds CASDAR (présence dans l'annexe technique et dans les annexes financières).

Taille de structure du chef de file

Une TPE est une entreprise dont l'effectif est inférieur à 19 personnes et le chiffre d'affaires annuel est inférieur à 2 millions d'euros.

Une PME est une entreprise dont l'effectif est supérieur à 19 personnes ou le chiffre d'affaires annuel est au moins égal à 2 millions d'euros.

Une ETI est une entreprise qui réalise plus de 50 millions de chiffres d'affaires et disposent de plus de 250 agents.

Sources : Bercy et UE

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

- ☐ TPE
- ☐ PME
- ☐ ETI

Taille de structure du coréalisateur n°1

Une TPE est une entreprise dont l'effectif est inférieur à 19 personnes et le chiffre d'affaires annuel est inférieur à 2 millions d'euros.

Une PME est une entreprise dont l'effectif est supérieur à 19 personnes ou le chiffre d'affaires annuel est au moins égal à 2 millions d'euros.

Une ETI est une entreprise qui réalise plus de 50 millions de chiffres d'affaires et disposent de plus de 250 agents.

Sources : Bercy et UE

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

- ☐ TPE
- ☐ PME
- ☐ ETI

Taille de structure du coréalisateur n°2

Une TPE est une entreprise dont l'effectif est inférieur à 19 personnes et le chiffre d'affaires annuel est inférieur à 2 millions d'euros.

Une PME est une entreprise dont l'effectif est supérieur à 19 personnes ou le chiffre d'affaires annuel est au moins égal à 2 millions d'euros.

Une ETI est une entreprise qui réalise plus de 50 millions de chiffres d'affaires et disposent de plus de 250 agents.

Sources : Bercy et UE

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

- ☐ TPE
- ☐ PME
- ☐ ETI

Appel à projet CASDAR – Génétique animale pour les OS campagne 2026

Taille de structure du coréalisateur n°3

Une TPE est une entreprise dont l'effectif est inférieur à 19 personnes et le chiffre d'affaires annuel est inférieur à 2 millions d'euros.

Une PME est une entreprise dont l'effectif est supérieur à 19 personnes ou le chiffre d'affaires annuel est au moins égal à 2 millions d'euros.

Une ETI est une entreprise qui réalise plus de 50 millions de chiffres d'affaires et disposent de plus de 250 agents.

Sources : Bercy et UE

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

☐ TPE

☐ PME

☐ ETI

Taille de structure du coréalisateur n°4

Une TPE est une entreprise dont l'effectif est inférieur à 19 personnes et le chiffre d'affaires annuel est inférieur à 2 millions d'euros.

Une PME est une entreprise dont l'effectif est supérieur à 19 personnes ou le chiffre d'affaires annuel est au moins égal à 2 millions d'euros.

Une ETI est une entreprise qui réalise plus de 50 millions de chiffres d'affaires et disposent de plus de 250 agents.

Sources : Bercy et UE

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

☐ TPE

☐ PME

☐ ETI

Taille de structure du coréalisateur n°5

Une TPE est une entreprise dont l'effectif est inférieur à 19 personnes et le chiffre d'affaires annuel est inférieur à 2 millions d'euros.

Une PME est une entreprise dont l'effectif est supérieur à 19 personnes ou le chiffre d'affaires annuel est au moins égal à 2 millions d'euros.

Une ETI est une entreprise qui réalise plus de 50 millions de chiffres d'affaires et disposent de plus de 250 agents.

Sources : Bercy et UE

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

☐ TPE

☐ PME

☐ ETI

Taille de structure du coréalisateur n°6

Une TPE est une entreprise dont l'effectif est inférieur à 19 personnes et le chiffre d'affaires annuel est inférieur à 2 millions d'euros.

Une PME est une entreprise dont l'effectif est supérieur à 19 personnes ou le chiffre d'affaires annuel est au moins égal à 2 millions d'euros.

Une ETI est une entreprise qui réalise plus de 50 millions de chiffres d'affaires et disposent de plus de 250 agents.

Sources : Bercy et UE

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

☐ TPE

☐ PME

☐ ETI

Préciser les sous-thèmes Casdar dans lesquelles les actions 2026 sont inscrites

Indiquer le ou les sous-thème(s) prioritaire(s) concerné(s) par le programme pluriannuel

Appel à projet CASDAR – Génétique animale pour les OS campagne 2026

Cochez la mention applicable, plusieurs valeurs possibles

- ☐ 1.1 Filières territorialisées, diversifications, circuits courts ;
- ☐ 1.3 Renforcer les qualités nutritionnelles et organoleptiques de l'alimentation ;
- ☐ 1.6 Valorisation des autres modes de production agroécologiques ;
- ☐ 2.2 Améliorer la qualité de vie au travail ;
- ☐ 3.1 Réduire les émissions de GES de l'agriculture ;
- ☐ 5.1 Explorer et caractériser la diversité des ressources génétiques, sélectionner ou évaluer des populations contribuant à la diversification ;
- ☐ 5.2 Biodiversité à différentes échelles et complémentarités élevage-culture ;
- ☐ 6.1 Adaptations des systèmes de production et des filières aux changements climatiques ;
- ☐ 6.2 Gestion de la ressource en eau
- ☐ 7.2 Développer des pratiques d'élevage et des méthodes de prévention des infections permettant une réduction du recours aux antibiotiques ;
- ☐ 8.1 Générer de la valeur en élevage en répondant aux attentes sociétales en matière de bien-être animal ;
- ☐ 9.1 Outils numériques de capitalisation et diffusion des données
- ☐ 10. Autre n°1
- ☐ 11. Autre n°2
- ☐ 12. Autre n°3

Préciser les actions élémentaires du programme 2026

Préciser les actions élémentaires du programme 2026 telles que définies à l'article 2.4 de la décision INTV-SIIF_2025-75. Le dépôt du programme 2026 est une tranche du programme pluriannuel de 2022 à 2027. A ce titre le nombre d'actions élémentaires déposées doit être cohérent avec le programme pluriannuel.

Cochez la mention applicable, plusieurs valeurs possibles

- ☐ 1. Action élémentaire : Gouvernance et pilotage ;
- ☐ 2. Action élémentaire : Gestion durable de la race ;
- ☐ 3. Action élémentaire : Recherche et développement en faveur de la transition agroécologique des races ;
- ☐ 4. Action élémentaire : Evaluation des animaux reproducteurs en station d'évaluation ;
- ☐ 5. Action élémentaire : Expertise et appui technique pour la gestion durable de la race.

Montant total des dépenses prévisionnelles pour 2026

Montant total d'aide demandé à FranceAgriMer pour 2026

Dont montant total d'aide demandé à FAM pour les races conventionnelles en 2026

Dont montant total d'aide demandé à FAM pour les races locales et/ou menacées en 2026

Appel à projet CASDAR – Génétique animale pour les OS campagne 2026

CPRS - Présentation synthétique du projet

Présenter les objectifs et enjeux du programme 2026.

MAXIMUM : 5 000 caractères.

Atteste sur l'honneur avoir pouvoir pour représenter le demandeur dans la présente formalité.

Cochez la mention applicable

☐ Oui

☐ Non

Atteste sur l'honneur que mon entreprise n'est pas en difficulté au sens des lignes directrices communautaires concernant les aides d'État au sauvetage et à la restructuration d'entreprises en difficulté (2014 / C 249 / 01) et qu'elle est à jour de ses obligations légales au regard du droit national et du droit communautaire.

Cochez la mention applicable

☐ Oui

☐ Non

Atteste sur l'honneur avoir pris connaissance de la Décision INTV-SIIF-2025-75

Cochez la mention applicable

☐ Oui

☐ Non

M'engage répercuter l'intégralité de l'aide au titre des actions 1, 2, 4 et 5 sur le montant du service rendu à l'éleveur lorsque celui-ci participe à son financement (par exemple au travers d'une facturation, de frais d'adhésions)

Cochez la mention applicable

☐ Oui

☐ Non

M'engage à fournir à FranceAgriMer les documents nécessaires à l'instruction de mon dossier

Cochez la mention applicable

☐ Oui

☐ Non

M'engage à avoir mentionné en annexe 1 au minimum un livrable prévisionnel à publier au plus tard le 17 juin 2027 sur RD AGRI

Le programme doit prévoir au minimum un livrable RD AGRI à publier sur la plateforme (<https://rd-agri.fr/>)

Cochez la mention applicable

☐ Oui

☐ Non

M'engage à informer FranceAgriMer de toute modification (raison sociale, liquidation judiciaire...) dans les 30 jours suivants ces modifications. Ces modifications peuvent conduire FranceAgriMer au réexamen du montant de l'aide ou de l'éligibilité du demandeur.

Cochez la mention applicable

☐ Oui

☐ Non

Appel à projet CASDAR – Génétique animale pour les OS campagne 2026

Autorise FranceAgriMer à recueillir ou transmettre les informations relatives à ce dossier auprès d'autres administrations ou acteurs privés, notamment, les données INSEE, RCS, Infogreffe, douanes et MSA, ainsi que celles relatives aux dispositifs d'aide similaires mis en place par d'autres administrations

Cochez la mention applicable

☐ Oui

☐ Non

Suis informé que si le montant des demandes d'aide dépasse l'enveloppe allouée, un coefficient stabilisateur est appliqué. Dans ce cas la demande d'aide FranceAgriMer se verra diminuée en application des modalités définies dans la décision. FranceAgriMer appliquera ce coefficient à l'ensemble des postes de dépenses et de recettes

Cochez la mention applicable

☐ Oui

☐ Non

Suis informé que l'article 441-6 du code pénal punit de deux ans d'emprisonnement et de 30 000 euros d'amende, le fait de fournir sciemment une fausse déclaration ou une déclaration incomplète en vue d'obtenir ou de tenter d'obtenir, de faire obtenir ou de tenter de faire obtenir d'une personne publique, d'un organisme de protection sociale ou d'un organisme chargé d'une mission de service public une allocation, une prestation, un paiement ou un avantage indu.

Cochez la mention applicable

☐ Oui

☐ Non

Suis informé que toute demande qui ne comprend pas l'intégralité des pièces mentionnées de la décision INTV-SIIF 2025-75 dument remplies avant la fermeture de la téléprocédure de dépôt des demandes d'aide est inéligible

Pour que votre demande d'aide soit prise en compte, il est nécessaire de cliquer sur "déposer le dossier" après avoir complété tous les champs obligatoires et avant la clôture de la phase de dépôt (avant le 18 décembre 2025 à 23h59). Les projets qui resteront au statut "brouillon" à la clôture des dépôts, ne seront pas pris en compte lors de l'instruction. Toute demande qui ne comprend pas l'intégralité des pièces mentionnées à l'article 2.2 de la décision annuelle INTV-SIIF-2025-75 dument remplies avant la fermeture de la téléprocédure de dépôt des demandes d'aide est inéligible. Toute demande qui ne respecte pas les conditions d'éligibilité de la décision INTV-SIIF 2025-75 est rejetée.

Cochez la mention applicable

☐ Oui

☐ Non

La demande d'aide doit obligatoirement être composée des pièces suivantes

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

☐ JSTP - Programme annuel 2026

Utiliser et compléter l'annexe n°1 "Trame du programme annuel" de la décision INTV-SIIF-2025-75.

Point de vigilance : Toute demande d'augmentation des montants d'aide CASDAR par rapport à 2025 doit être explicitée et justifiée dans le programme annuel 2026. Ces actions et tâches supplémentaires permises par ces compléments de financements doivent être mises en évidence dans cette annexe.

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

☐ Compte-rendu de l'instance validant le programme 2026

CR réalisé en 2025 validant le programme prévisionnel 2026 (COREDEF/Conseil d'Administration...) visé par le représentant légal de l'instance (signature, fonction, date, nom et prénom du représentant et cachet du bénéficiaire)

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

☐

Appel à projet CASDAR – Génétique animale pour les OS campagne 2026

Utiliser et compléter l'annexe n°2 de la décision INTV-SIIF-2025-75

Points de vigilance :

- le ratio de l'action élémentaire 1 (AE) "Gouvernance" ne doit pas dépasser 5% du financement CASDAR en 2026.
- les taux d'aide plafond sont déterminés par partenaire selon les critères de taille d'entreprise et des actions réalisées par l'opérateur.

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

- ☐ Budget prévisionnel et plan de financement par organismes du programme 2026

Utiliser et compléter l'annexe n°3 de la décision INTV-SIIF-2025-75

Point de vigilance : les dépenses indirectes affectées ne doivent pas représenter plus de 20 % des dépenses directes éligibles et ce, pour chacun des réalisateurs y compris le chef de file. Seules les dépenses engagées directement pour la réalisation du programme peuvent être prises en compte dans les dépenses éligibles.

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

- ☐ Transmettre les conventions cadre ou contrats ou accords de partenariat/d'engagement passés entre le chef de file avec chaque coréalisateur du programme annuel 2026